

Image not found or type unknown



Contrat de travail après un cae

Par **mille_old**, le **31/10/2007** à **10:16**

Bonjour, rnj'ai été embauché avec comme contrat de travail un CAE de six mois qui a été renouvelé jusqu'à son maximum à savoir deux ans. Aujourd'hui mon employeur me propose un C.D.D de 6 mois, a-t-il le droit ? rnDe plus, je me demande si je rentrais dans les conditions du CAE, je suis diplômé bac + 5, il s'agit de mon premier emploi. rnDans l'attente de votre réponse, rnVous remerciant par avance. rnCordialement